

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 17 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le dix sept décembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, Messieurs MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoints, Mmes HOCINE, , Messieurs, VALLO, SENDRA

Etaient absents et excusés : LAVERT Elodie, CHEVALIER Loïc, GIRAUD Emilie

Secrétaire élu pour la séance : Yann VALLO

Date de la convocation : 10 décembre 2021

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2021-65/ OBJET : Travaux de voirie 2022 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe voirie

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 19 novembre 2021 concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des travaux de voirie 2022.

Il ajoute qu'il serait nécessaire de prendre en compte de nouveaux travaux à réaliser situés sur la VC N° 131 Chemin de Chez Marchand, car il s'avère que cette voirie est fortement endommagée et nécessite une réfection importante.

Il propose au Conseil d'annuler la délibération du 19 novembre 2021 et de délibérer de nouveau sur l'ensemble des travaux envisageables pour 2022.

* VC N°110 Chez Tachon : reprise de tranchée pour une estimation de 790,60 € HT

* VC N°125 Pont de l'Ours : bicouche pour une estimation de 6 838,10 € HT

* VC N°5 Mal Goutte : bicouche pour une estimation de 22 928 € HT

* VC N° 102 Chez Grimaud : bicouche pour une estimation de 31 100 € HT

* VC N° 103 Chez Grimaud : bicouche pour une estimation de 17 094,90 € HT

* VC N° 104 Chemin des Turaux : bicouche pour une estimation de 2 740,70 € HT

* VC N° 135 La Goutte Picard : bicouche pour une estimation de 10 311,50 € HT

* VC N° 131 Chemin de Chez Marchand : profilage et élargissement, création de saignées et fossés, apport de matière pour stabilisation pour une estimation de 11 320 € HT

Le montant total de l'estimation des travaux de voirie 2022 est de 103 123,80 € HT.

M. le Maire ajoute que ces travaux pourraient prétendre à une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe voirie 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

- accepte de réaliser des travaux de mise en place de bicouche sur les VC N° 110, 125, 5, 102, 103, 104 et 135 et des travaux de reprofilage sur la VC N° 131 pour un montant total estimé de 103 123,80 € HT,
- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale de voirie 2022
- mandate M. le Maire pour toutes les démarches administratives nécessaires
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022

2021-66/ OBJET : Travaux de voirie 2022 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité

M. le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder à la réfection de la VC N° 131 Chemin de Chez Marchand, car il s'avère que cette voirie est fortement endommagée. Des travaux de reprofilage et élargissement, la création de saignées et de fossés et l'apport de matière pour stabilisation sont nécessaires.

* VC N° 131 Chemin de Chez Marchand : profilage et élargissement, création de saignées et fossés, apport de matière pour stabilisation pour une estimation de 11 320 € HT

M. le Maire ajoute que ces travaux pourraient prétendre à une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

- accepte de réaliser des travaux de reprofilage et élargissement, la création de saignées et de fossés et l'apport de matière pour stabilisation sur la VC N°131 Chemin de Chez Marchand
- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2022
- retient le devis de l'entreprise MEUNIER Romain SARL pour la somme de 11 320 € HT
- mandate M. le Maire pour toutes les démarches administratives nécessaires
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022

2021-67/ OBJET : Décision modificative N°4

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget primitif 2021, car les crédits à certains articles sont insuffisants.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentat°	Diminution	Augmentat°
FONCTIONNEMENT				
D 60621 : Combustible	3 000,00 €			
D 615228 : Autres bâtiments	4 200,00 €			
D 6411 : Personnel titulaire		7 200,00 €		
TOTAL	7 200,00 €	7 200,00 €		
TOTAL GENERAL		0 €		0 €

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire lève la séance à 21h15.